



► 19 février 2019

Benalla-Le rapport de la commission d'enquête du Sénat dévoilé mercredi

- * Six mois de travaux, Benalla auditionné deux fois
- * Des suites judiciaires possibles
- * Une affaire à rebondissements multiples

PARIS, 19 février (Reuters) - Après six mois de travaux, la commission d'enquête du Sénat sur "l'affaire Benalla" rend mercredi ses conclusions qui pourraient entraîner des suites judiciaires pour l'ex-homme de confiance d'Emmanuel Macron et se révéler embarrassantes pour l'Elysée.

Les préconisations des élus, qui ont auditionné l'ancien chargé de mission de la présidence à deux reprises, seront dévoilées mercredi à 11h00 par le président Les Républicains (LR) de la commission, Philippe Bas, et les rapporteurs Muriel Jourda (LR) et Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste).

"Le rapport comportera des préconisations et des suites judiciaires, pour faux témoignage par exemple, sont possibles", déclarait lundi une source à la chambre haute.

Alexandre Benalla a été licencié de l'Elysée en juillet 2018 après la diffusion de vidéos le montrant, casqué, en train de violenter des manifestants en marge des manifestations du 1er-Mai à Paris alors qu'il était "observateur" parmi les policiers.

Après ces révélations par le journal Le Monde, le Sénat, en majorité à droite, a saisi la commission des lois le 23 juillet pour la charger d'enquêter sur les éventuels dysfonctionnements en matière de sécurité à l'Elysée.

La commission parallèle à l'Assemblée nationale a cessé ses travaux au bout de quelques jours et a refusé de les reprendre, malgré les demandes répétées de la gauche.

"A l'époque, ministres, parlementaires, et le président Macron lui-même, parlaient de 'tempête dans un verre d'eau'. Six mois plus tard, mensonges, contradictions, zones d'ombres ... on voit un système qui a très largement dérapé", déclare à Reuters le sénateur socialiste Rachid Temal.

DE REBONDISSEMENT EN REBONDISSEMENT

Si le jeune couple malmené par l'ex-chargé de mission et un ami gendarme réserviste employé par La République en Marche, Vincent Crase, ont écopé le 8 février d'une peine symbolique pour jet de projectiles sur des CRS (), l'"affaire Benalla" est allé de rebondissement en rebondissement.

Les images du 1er mai n'ont été que le révélateur des avantages dont Alexandre Benalla a bénéficié à l'Elysée, de ses relations avec le chef de l'Etat et certains de ses proches, de l'usage qu'il a continué de faire de passeports diplomatiques malgré son licenciement, de ses voyages en Afrique ou encore de ses relations amicales et d'affaires parfois troubles.

Alexandre Benalla, 27 ans, deux fois mis en examen pour les violences du 1er mai, est aussi visé par une enquête sur l'usage de passeports diplomatiques après son licenciement de l'Elysée.

Il est maintenant aussi dans le collimateur de la justice pour sa participation présumée à la conclusion de contrats de sécurité avec des oligarques russes proches de Vladimir Poutine, dont un alors qu'il était encore à l'Elysée, contrairement à ce qu'il a dit sous serment à la commission sénatoriale.

Le parquet national financier a ainsi ouvert une enquête pour corruption sur un contrat de sécurité signé avec l'un de ces oligarques, Iskander Makhmudov, dans lequel serait aussi impliqué un militaire ami d'Alexandre Benalla, Chokri Wakrim.

Ce sergent-chef a été suspendu de ses fonctions de comptable à l'état-major des armées à la suite de ces révélations sur "une activité professionnelle non autorisée par sa hiérarchie", selon la formule du ministère des armées.

Son avocat a démenti des informations publiées par la presse selon lesquelles Chokri Wakrim était aussi mêlé à la mystérieuse disparition du coffre-fort d'Alexandre Benalla.

Sa compagne, Marie-Elodie Poitout, commissaire de police, a dû démissionner de son poste de cheffe de la sécurité du Premier ministre, Edouard Philippe, après la publication d'informations selon lesquelles elle a reçu



► 19 février 2019

chez elle le 26 juillet Alexandre Benalla et Vincent Crase, censés ne pas se rencontrer en raison de leur contrôle judiciaire.

MENSONGE SOUS SERMENT ?

Tous deux ont été convoqués ce mardi par le juge d'instruction chargé de l'affaire pour s'expliquer sur cette violation présumée de leur contrôle judiciaire, selon une source proche du dossier.

C'est lors de cette rencontre, selon le site internet d'investigation Mediapart, qu'une conversation entre Alexandre Benalla et Vincent Crase aurait été enregistrée.

Dans ces enregistrements diffusés par Mediapart, on entend l'ex-chargé de mission se vanter du soutien d'Emmanuel Macron mais surtout les deux hommes évoquer l'un de ces contrats russes et les conséquences des révélations sur l'incident du 1er mai.

On entend aussi Alexandre Benalla demander à Vincent Crase s'il a effacé "tout ce qu'il y avait dans (son) téléphone".

Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour détention illicite d'appareils pouvant permettre d'intercepter des conversations et d'atteinte à l'intimité.

Alexandre Benalla a lui même déposé plainte contre X jeudi dernier pour les mêmes chefs, suivi lundi par Vincent Crase.

Auditionné le 19 septembre par les sénateurs, Alexandre Benalla est revenu à leur demande, le 21 janvier. Il a alors de nouveau refusé de répondre à des questions en raison des procédures judiciaires en cours.

Il s'est en revanche défendu d'avoir menti aux sénateurs, notamment, sur l'utilisation de ses passeports diplomatiques. (). Or, mentir sous serment est passible de poursuites judiciaires. (Elizabeth Pineau et Emmanuel Jarry, édité par Yves Clarisse)

Reuters le 19 févr. 19 à 12 12.